

Conseil Municipal du 30 Novembre 2016

Le quorum est atteint : 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance.

Jeremie SYCRE a donné pouvoir à Jeanine LAFON

Absent : Jean Paul Mejecaze

Secrétaire de séance : Nicolas REVEILLAC se propose

Secrétaire Auxiliaire : Véronique LAPACHERIE

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour :

-Déclaration d'intention d'aliéner

-Consultation des entreprises pour le CMS

Vote à l'unanimité

1. Approbation du CM 20/10/16

Paragraphe 2 vote à l'unanimité pour la mise en place du CET

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Décision modificative budget assainissement

Pour la redevance Adour Garonne qui concerne l'année en cours et l'année N-1 manque 928 € pris sur le compte 61558 pour le compte 706129.

Vote pour à l'unanimité

3. Travaux Bureau CMS

Il convient de prendre une autorisation pour dépôt d'une déclaration préalable concernant les travaux pour le nouveau bureau du centre médico-social

Vote pour à l'unanimité

4. Demande de subvention pour travaux CMS

Demande de subvention pour les travaux de rénovation et d'accessibilité :

DETR, Conseil général et Conseil Régional. Montant estimatif des travaux : 28271,05 € TTC

Vote pour à l'unanimité

5. Consultations des entreprises pour le CMS

Consultation des entreprises concernant les travaux du CMS en 3 lots : Lot Maçonnerie, Electricité et monte personne.

9 Pour et 1 Abstention

6. Déclaration d'intention d'aliéner

Pour le Bâtiment situé sur la Zone Artisanale : Vote contre à l'unanimité

Pour la Maison situé à côté de la Supérette : Vote contre à l'unanimité

7. Convention de Service Informatique et progiciels

Il convient de prendre une convention informatique avec le CDG pour la maintenance des logiciels, dépannage et sauvegarde des logiciels.

Vote pour à l'unanimité

8. Signature du bail de location avec le CMS

Après lecture du bail avec renouvellement tous les 3 ans

Vote pour à l'unanimité

9. FDEL : convention France Telecom et FDEL pour travaux dissimulation dans le bourg

Il convient de prendre une nouvelle délibération concernant les travaux d'enfouissement pour France Telecom car le montant des travaux a augmenté soit 18088.85 € TTC pour des lignes supplémentaires obligatoires devant la gendarmerie.

Annule et remplace la délibération N°2016-10-63

Montant des travaux : 10725 € HT pour l'électrification rurale, 18088,85 € TTC pour France Télécom, 29920 € TTC pour l'éclairage public secteur église et 25465 € pour l'éclairage public secteur Salle des fêtes

Vote pour à l'unanimité

10. Projet de dissimulation télécom-électrification rurale-éclairage public route de Saint Simon-demande de subvention

A voir lors d'un prochain conseil avec plus d'informations sur l'étude.

11. Informations Diverses

Le cabinet de recrutement nous a proposé un médecin intéressé pour venir sur la commune. Une visioconférence a été réalisée avec quelques membres du conseil. Nous donnons notre accord pour continuer la démarche. Prochaine étape visite de la commune et entretien

On nous impose d'enlever toute la signalétique et publicité des commerces au bord de la route RD 802. Nous devons prochainement réunir tous les commerçants afin de les informer sur les solutions possibles. Avec une signalisation homogène à respecter. Les panneaux seront financés par les annonceurs et la commune prendra à sa charge la pose des panneaux

Borne de Recharge de Véhicules électriques : Suite à l'emplacement proposé, après étude, nous devons changer celui-ci car une ligne haute tension passe à cet endroit. D'autres solutions vont être étudiées

La séance est levée à 00H00